

Une épargne à votre mesure avec
le contrat d'assurance vie

PREMIUM EPARGNE ACTIVE®

Vous souhaitez vous constituer un capital pour votre retraite, protéger vos proches ou valoriser vos placements? Nous avons la solution qui répond parfaitement à vos besoins : le contrat Premium épargne active. Il s'agit d'un contrat d'assurance vie de groupe.

Ce contrat distribué par Predictis, a été conçu par Abeille Vie

LES + DU CONTRAT PREMIUM EPARGNE ACTIVE

Une gestion financière à la carte

- Le mode de **GESTION LIBRE** qui vous permet de répartir librement vos versements parmi tous les supports financiers disponibles au sein de PREMIUM EPARGNE ACTIVE.
L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital
Vous avez également la possibilité de choisir une des options financières suivantes, uniquement disponibles en gestion libre :
 - **L'Ecrêtage** : qui vous permet de sécuriser les plus-values réalisées, en les arbitrants vers un support en euros ou un support prudent. Vous fixez, à ce titre, support par support, le seuil de plus-value qui déclenchera la sécurisation des plus-values (+5%, +10%, +15% ou +20%) ;
 - **Le Plan d'investissement progressif** : qui vous permet de réaliser des arbitrages progressifs depuis le support en euros vers un ou plusieurs supports d'investissement de la gestion libre à orientation plus dynamique ;
 - **L'Arbitrage annuel des intérêts** : qui vous permet d'arbitrer les plus-values générées sur le support en euros vers un ou plusieurs supports d'investissement de la gestion libre à orientation plus dynamique.
 - **Le plan d'arbitrages programmés** : qui vous permet d'arbitrer mensuellement tout ou partie de votre épargne figurant sur un support en unités de compte sécuritaire vers un à cinq supports financiers en unités de compte plus risqués.
 - **Le plan de sécurisation progressive** : qui vous permet d'arbitrer, chaque mois, automatiquement, tout ou partie de votre épargne investie sur les marchés financiers vers le support en euros ou un support en unités de compte plus prudent.
 - **Le rééquilibrage automatique** : qui vous permet par des arbitrages automatiques trimestriels, de rétablir la répartition que vous avez choisie entre les différents supports, selon votre profil et de la maintenir stable dans le temps, quelle que soit l'évolution du marché.
 - **Le plan de rachats programmés** : qui vous permet de vous créer des revenus complémentaires faiblement ou pas fiscalisables. Cela dépendra de l'ancienneté de votre contrat et du montant de plus-value que vous retirerez.
- Le mode de **GESTION EVOLUTIVE** qui consiste à faire évoluer progressivement et automatiquement la répartition de vos investissements de supports en unités de compte à risque élevé vers des supports en unités de compte à risque faible et vers le fonds Euros, ceci afin de sécuriser votre épargne. La répartition initiale de vos investissements et l'évolution de celle-ci dépendent de l'orientation de gestion correspondant à votre profil de risque: prudente, équilibrée ou dynamique et votre horizon d'investissement.
- Le mode de **GESTION SOUS MANDAT** qui vous permet de confier la gestion de vos investissements à Abeille vie, le mandataire, qui gèrera en votre nom et pour votre compte, les sommes investies en gestion sous mandat avec le conseil d'une société de gestion.
Vous choisissez l'orientation de gestion du mandat que vous souhaitez pour votre épargne : Prudent, Équilibre, Dynamique.

La protection de vos proches

La Garantie «complémentaire en cas de décès» incluse automatiquement. En cas de décès de l'assuré avant son 75ème anniversaire, le capital garanti est égal au cumul des versements effectués sur l'adhésion, nets de frais sur versements et de rachats (plus-values exclues), diminués du capital dû en cas de décès au titre de la garantie décès de base, dans la limite de 300 000 €.

Cette garantie peut être complétée par la Garantie cliquet décès, proposée en option et qui permet de garantir, en cas de décès avant votre 75e anniversaire, un capital égal à la différence entre la plus haute valeur de rachat exprimée en euros atteinte tous supports confondus depuis la souscription de la garantie et le montant cumulé des prestations versées au titre de la garantie décès de base et de la garantie complémentaire décès.

La fiscalité avantageuse de l'assurance vie

Le contrat d'assurance vie bénéficie d'une fiscalité avantageuse applicable aux produits générés par le contrat et aux prestations versées au bénéficiaire désigné.



Une épargne à votre mesure
avec le contrat d'assurance vie

PREMIUM EPARGNE ACTIVE [®]

FRAIS

Frais sur versements : 1,50% maximum

Frais de gestion en cours de vie du contrat

- Sur le support en euros et les supports en unités de compte non gérés en Gestion sous mandat : 1,20% maximum de l'épargne, sur base annuelle
- Sur les supports en unités de compte gérés en Gestion sous mandat: 1,70% maximum de l'épargne, sur base annuelle

Frais de sortie :

- frais de gestion sur arrérages de rente : 3%

Frais d'arbitrage :

- arbitrages à l'initiative de l'adhérent: 0
- changement de mode de gestion: 0
- arbitrage à l'initiative du mandataire : 0

Autre frais :

- adhésion à l'association: 15 €

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Versements programmés (montant minimum)

- 150 € par mois
- 450 € par trimestre
- 900 € par semestre
- 1200 euros par an avec un maximum de 1800 € / an

Versements libres : 1500 € minimum

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers

PREDICTIS - SAS de courtage en assurances au capital de 500 000€ - Siège social : 14 rue de la Ferme, 92100 Boulogne Billancourt - 411 415 565 RCS Nanterre - ORIAS n°07 001 325 (www.orias.fr) - PREDICTIS est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 (<https://acpr.banque-france.fr/>). PREDICTIS exerce son activité conformément aux dispositions du Code des assurances et notamment à l'article L521-2 II.1° b et suivants (retrouvez la liste de nos partenaires sur le site internet de PREDICTIS à l'adresse www.predictis.com/partenaires). Réclamation : reclamations@predictis.com ou Pôle Réclamation, 14 rue de la ferme, 92100 Boulogne Billancourt. Accusé réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et réponse (positive ou négative) dans un délai de deux mois



Abeille Vie - Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes. 732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER - (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite). Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social : 24-26 rue de la Pépinière 75008 Paris